

À tous les membres de la FSQ,

Même si la négociation est terminée, nous voulons conserver ce petit feuillet pour vous transmettre de l'information pertinente, vous rejoindre facilement et rapidement !

Remboursement de frais de transport

Comme nous le constatons toutes et tous, le prix de l'essence fluctue et a connu une hausse qui semble vouloir s'installer ; il est même disparate entre les régions ! Nous avons fait des représentations auprès de la CSQ afin de connaître la position du gouvernement à ce sujet. Celui-ci a confirmé que la circulaire ne serait pas modifiée et que les frais demeureraient au statu quo malgré les récentes hausses du prix de l'essence.

Plusieurs variables sont utilisées pour déterminer le niveau de remboursement des frais de déplacement. Les principales sont les suivantes :

- le coût de l'essence : la variation depuis la dernière évaluation ;
- le taux d'intérêt moyen (en utilisant le taux fixé par sept institutions financières) : donc le coût de financement d'un véhicule ;
- le coût d'utilisation et sa variation depuis la dernière évaluation : comprend l'ensemble des frais d'entretien.

Ces trois variables font l'objet de calculs assez complexes pour donner le niveau de remboursement.

La prochaine évaluation aura lieu le 1^{er} octobre.

Maintien de l'équité salariale

N'ayant pas obtenu du gouvernement de réponse qui nous permette de connaître les éléments qui ont été pris en compte pour faire les ajustements des échelles de salaire en lien avec le maintien de l'équité salariale, nous avons déposé des plaintes pour les titres d'emploi que nous représentons dans la catégorie 1.

Le 2^e affichage étant terminé, les échelles de salaire seront réajustées selon l'évaluation du Conseil du trésor.

Malgré les questions restées sans réponse et les plaintes déposées, le Conseil du trésor a informé les organisations syndicales que les ajustements de salaires devraient se faire vers la fin de septembre ! Et la rétroactivité s'appliquera à compter du 31 décembre 2010. Dès que nous connaîtrons les dates effectives, tant de l'ajustement des salaires que du paiement de la rétroactivité, nous vous transmettrons ces informations via Info-FSQ.
